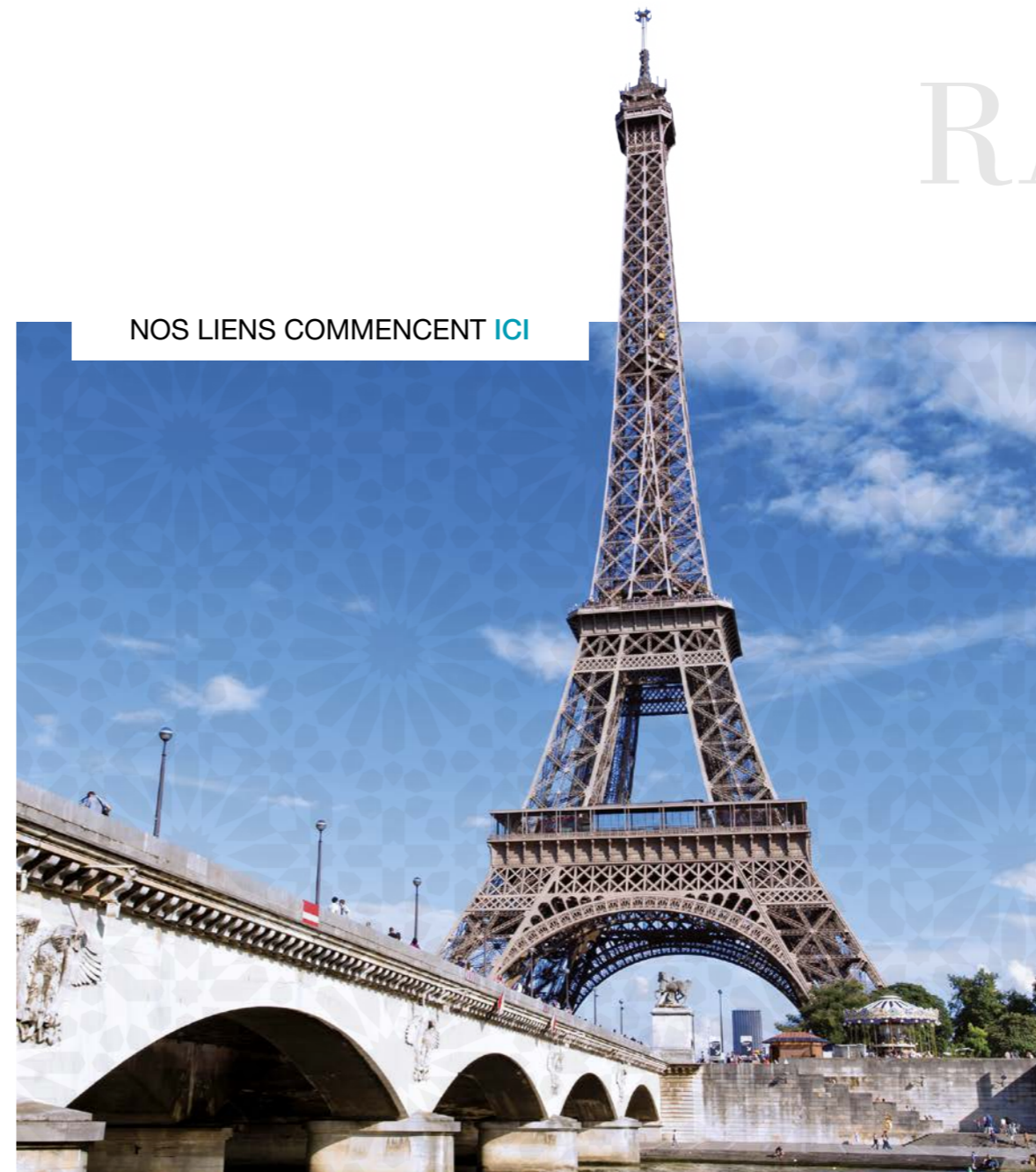


RAPPORT ANNUEL 2016

NOS LIENS COMMENCENT **ICI**

POUR SE RENFORCER **AILLEURS**

Conception- Réalisation
| **l'auvergance**





PRÉSENTATION



04-10

05
Le mot du Président

08
Note de conjoncture

08
La BIA en quelques chiffres

10
Organes de contrôle et de direction

RAPPORT FINANCIER



12-33

14
Bilan

16
Compte de résultat

17
Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 2016

18
Informations complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2016

31
Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 mai 2017

RAPPORT DE GESTION



34-46

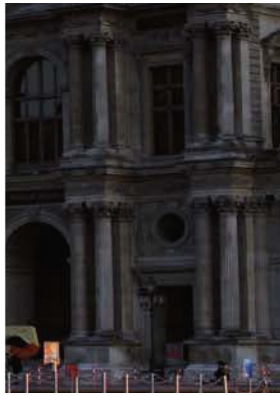
36
Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration

42
Annexe au rapport de gestion

43
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

44
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

45
Certification des Commissaires aux Comptes



LE MOT DU PRÉSIDENT

La Banque BIA a maintenu le cap en 2016 démontrant une nouvelle fois sa résilience et sa capacité à gérer la contrainte majeure des grands risques sans disposer de visibilité sur l'issue du règlement de la restructuration du capital de la banque ouverte depuis 2011.

De fait, en sous-activité en dépit du potentiel de ses marchés, de ses métiers et de ses disponibilités en liquidité, l'établissement accepte le prix du report sine die de l'action de recapitalisation de même qu'elle assume pleinement le coût de la mise en conformité réglementaire de ses dispositifs opérationnels.

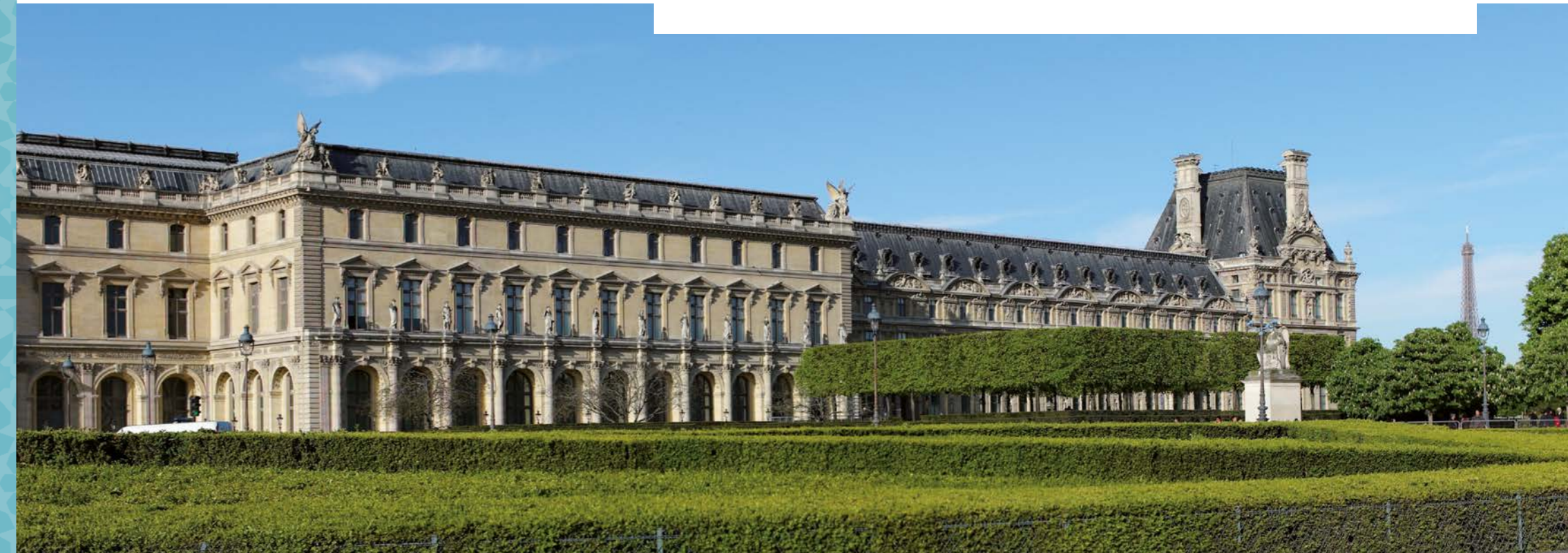
Dans un tel contexte, il convient de saluer les efforts des équipes de la banque qui ont poursuivi trois objectifs :

- *préserver le modèle d'activités ;*
- *participer à la maîtrise des risques ;*
- *répondre de manière proactive aux évolutions réglementaires.*

En termes de perspectives, la clé du changement relève des actionnaires : elle tient à la mise en oeuvre d'une solution à la restructuration du capital.

Said KESSASRA


PRÉSENTATION



NOTE DE CONJONCTURE

Le scénario d'une reprise cyclique pour les économies avancées est soumis en 2017 à cinq incertitudes :

- dans quels sens va jouer la nouvelle administration des Etats-Unis ?
- dans quelles conditions va s'opérer le Brexit ?
- quels nouveaux équilibres entre politiques bilatérales et modes de coordination multilatérale ?
- quelles régulations sociales face à une mondialisation dont l'effet redistributif affecte plus les économies émergentes (Inde et Chine en tête) que celles de l'Occident ?
- quels impacts de la déstabilisation géopolitique du Moyen-Orient et de la Libye ?

Sauf mises en oeuvre de relances budgétaires, la perspective de croissance dans les pays avancés restera portée par les banques centrales via des politiques monétaires ultra-accommodantes. Le taux de croissance moyen projeté devrait atteindre 1,9%.

Si la croissance de la production mondiale est estimée à environ 3%, elle résultera d'une dynamique attendue de la croissance dans les pays émergents et les pays en développement (Inde : 7,2% et Chine : 6,5%).

S'agissant des pays producteurs de matières premières, une hypothèse de hausse du prix des matières premières pourrait être salutaire mais des doutes subsistent sur des facteurs à l'influence négative : mesures protectionnistes, contraction du commerce international, risque de change accru avec la hausse des taux aux Etats-Unis.

Pour les pays exportateurs de pétrole, l'accord historique conclu par l'OPEP (Vienne, 30 novembre 2016) visant à limiter la production globale de pétrole brut a favorisé une remontée des cours du brut.

Pour autant, un prix moyen du baril entre 50 et 60 USD est insuffisant pour relâcher la pression sur les finances publiques et la gestion de la contrainte extérieure passe nécessairement par la mise en place accélérée de nouveaux modèles économiques axés sur la diversification économique même si cela nécessite des temps de maturation et de réalisation bien plus longs.

LA BIA EN QUELQUES CHIFFRES

HISTORIQUE

Créée en 1975 au cœur de Paris, la Banque BIA a changé de raison sociale en 2006. Destinée depuis son origine au renforcement et au développement des relations économiques et financières entre la France et les pays arabes, la Banque BIA s'est d'abord spécialisée dans les années quatre-vingt dans le financement des flux commerciaux entre la France, l'Algérie et la Libye. Les années 2000 ont consacré l'amorce d'une nouvelle stratégie commerciale élargie à l'ensemble de l'espace méditerranéen ainsi qu'à l'Afrique subsaharienne.

Ainsi la Banque BIA est-elle devenue une banque de référence en France et en Europe au service du développement des relations commerciales entre les deux rives de la Méditerranée. La nouvelle stratégie mise en oeuvre se décline autour de trois axes : "client - efficacité - Méditerranée" :

- En tant qu'entreprise, la Banque BIA a pour vocation de gagner de nouveaux clients, de les fidéliser, de nouer des partenariats, de mobiliser ses équipes sur les objectifs de la stratégie orientée client ;
- En tant que banque et espace réglementé de création de valeurs, elle veille à garantir la qualité, la réactivité, la sécurité et l'efficacité des opérations dans le respect de la réglementation ;
- En tant que banque de référence de la Libye et de l'Algérie en France et en Europe, la Banque BIA veille en permanence à assurer un niveau de qualité de service qui soutient la comparaison avec la concurrence. Elle offre à sa clientèle l'avantage de la connaissance des marchés et de l'environnement de la rive sud de la Méditerranée.

L'ACTIONNARIAT

Le capital de 158 100 000 euros est détenu à parité par deux banques d'État, l'une algérienne : la Banque Extérieure d'Algérie, l'autre libyenne : la Libyan Foreign Bank. Chacune d'elles est la première dans son pays et dispose de moyens financiers importants, étant notamment en charge des transactions sur les hydrocarbures vers les pays importateurs (Amérique du Nord, Europe, Asie). Elles assurent pour le compte de grandes entreprises de ces pays les relations financières avec la zone OCDE. Elles sont donc particulièrement soucieuses de leur réputation et de l'image de marque de leurs filiales, et spécialement de leur filiale française, la Banque BIA.

METIERS

CREDIT DOCUMENTAIRE

Au sein des métiers de financement à l'international, le crédit documentaire constitue le cœur d'activité de la Banque BIA. L'évolution des opérations de crédit documentaire continue de traduire tout aussi bien le soutien naturel des maisons mères que l'élargissement et le renforcement de nos relations avec de nombreuses institutions bancaires, dans les pays fondateurs et dans le monde. La spécialisation et l'expertise reconnue sur le métier de crédit documentaire permettent à la Banque BIA d'assumer le rôle essentiel qui lui a été assigné depuis sa création : faciliter les opérations de commerce extérieur et conseiller les clients sur des marchés qui lui sont parfaitement familiers.

MOYENS DE PAIEMENT

Le développement des opérations commerciales entre la France et l'Algérie d'une part, et la Libye d'autre part, a favorisé le triplement de l'activité de détail de la banque au plan des transferts et du recouvrement des chèques. Le service personnalisé que notre banque met à la disposition de ses clients contribue à dynamiser les transactions.

FINANCEMENTS ET GARANTIES

La taille de la banque permet une réactivité pour une clientèle sélectionnée. La Banque BIA propose différents types de concours afin d'accompagner sa clientèle dans le développement de son activité :

- Crédits commerciaux ;
- Escompte de créances ;
- Crédits de trésorerie à court terme ;
- Crédits financiers ;
- Crédits hypothécaires ;
- Garanties de marchés, de paiement...

TRESORERIE-CHANGE

Au sein de la Banque BIA, la trésorerie-change a pour mission d'optimiser la gestion de trésorerie, mais également d'apprécier et de gérer les risques de marché générés par les activités de la banque. Très actif sur les opérations interbancaires, le front-office intervient également sur le marché des changes afin d'assurer une mission de conseil et d'intermédiation et d'accompagner les clients confrontés à une problématique de couverture.

MARCHES

TYPOLOGIE DE NOTRE CLIENTELE

La Banque BIA est un acteur majeur du développement du commerce entre la France et les principaux pays de la zone sud de la Méditerranée. Son activité est organisée autour de deux pôles clientèle.

• Les banques

La Banque BIA est l'interlocuteur privilégié des principales banques algériennes et libyennes sur toutes les opérations bancaires du commerce extérieur. Elle intervient aussi dans les principaux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment dans le cadre d'opérations documentaires, de syndication, de financement, et d'émissions de garanties. La Banque BIA confirme les crédits documentaires émis par des banques situées dans un grand nombre de pays, notamment des pays émergents. Elle s'inscrit également comme un acteur important du marché interbancaire, essentiellement sur des opérations à court terme.

• Les entreprises

La Banque BIA finance les entreprises qui exportent ou qui ont vocation à développer un chiffre d'affaires sur ses marchés de prédilection. Le développement de cette catégorie de clientèle s'est intensifié à partir de 2003.

ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION

Actionnaires

Banque Extérieure d'Algérie	50 %
Libyan Foreign Bank	50 %

Conseil d'administration

Saïd Kessasra	<i>Président</i>
Bashir Samalous	<i>Vice-Président</i>
Mustafa Ben Khalifa	<i>Administrateur</i>
Hocine Tahraoui	<i>Administrateur</i>
Banque Extérieure d'Algérie	<i>Représentée par Brahim Semid, Administrateur</i>
Libyan Foreign Bank	<i>Représentée par Naji Mohamed IssaBelgasem, Administrateur</i>

Comité de direction

Saïd Kessasra	<i>Président</i>
Bashir Samalous	<i>Vice-président</i>
Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué adjoint</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

Direction générale

Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué adjoint</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

Commissaires aux comptes

Artex Audit Associés	
Sofideec Baker Tilly	

Comité d'audit

Mustapha Ben Khalifa	<i>Président</i>
----------------------	------------------

Comité des comptes

Saïd Kessasra	<i>Président</i>
---------------	------------------

Inspection générale

Sabine Hajjar	
---------------	--

RAPPORT FINANCIER



Bilan (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2016	31.12.2015
Caisse banques centrales, CCP	2 660	2 817
Effets publics et valeurs assimilés		
Créances sur les établissements de crédit	141 990	135 327
Opérations avec la clientèle	99 149	110 667
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 071	67 846
Actions et autres titres à revenu variable	133 888	90 512
Participations et autres titres détenus à long terme	7 437	5 841
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	205	152
Immobilisations corporelles	1 326	1 155
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs	19 820	20 192
Comptes de régularisation	822	1 361
TOTAL DE L'ACTIF	438 369	435 870

Hors-Bilan (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement	6 471	8 214
Engagements de garantie	106 575	195 482
Engagements sur titres		

PASSIF	31.12.2016	31.12.2015
Caisse banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	93 613	93 198
Opérations avec la clientèle	174 923	175 326
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	1 058	1 243
Comptes de régularisations	2 913	3 448
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour risques et charges	26 775	26 014
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres hors FRBG		
Capital souscrit	158 100	158 100
Primes d'émissions		
Réserves	1 816	1 816
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'invest.		
Report à nouveau (+/-)	-23 275	-20 705
Résultat de l'exercice (+/-)	2 446	-2 570
Résultat en instance d'affectation		
TOTAL DU PASSIF	438 369	435 870

ENGAGEMENTS REÇUS	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement		
Engagements de garantie	78 697	67 672
Engagements sur titres		

Compte de résultat (en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
+ Intérêts et produits assimilés	6 047	6 375
- Intérêts et charges assimilées	-411	-518
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable	1 003	860
+ Commissions (produits)	1 473	1 697
- Commissions (charges)	-299	-247
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociations	417	375
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placements et assimilés	4 652	-10
+ Autres produits d'exploitation bancaire	27	131
- Autres charges d'exploitation bancaire	-4	-13
PRODUIT NET BANCAIRE	12 904	8 649
- Charges générales d'exploitation	-12 788	-12 625
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-424	-357
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-308	-4 332
Coût du risque	-1 617	1 657
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 925	-2 675
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4 635	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 441	-2 675
+/- Résultat exceptionnel	5	105
- Impôt sur les bénéfices (+/-)	0	
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	
RESULTAT NET	2 446	-2 570

Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2016

1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes de la Banque BIA sont établis et présentés conformément aux dispositions issues du règlement de l'Autorité des Normes Comptables « ANC2014-07 ». Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constatés prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondants à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

2. CONVERSION DES COMPTES ET ETATS FINANCIERS EN DEVISES

Les créances, dettes, engagements hors-bilan, libellés en devises (hors zone de la monnaie unique) sont convertis en Euros aux cours de change déterminés par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des engagements hors-bilan, sont convertis en euros au cours du comptant lors de leur passation dans le compte de résultat.

3. OPERATIONS DE CHANGE

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période. Les contrats de change non dénoués à la date de clôture, et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin d'exercice. Les reports et déports calculés lors de la conclusion des contrats sont enregistrés prorata temporis en compte de résultat.

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition décomposée selon le règlement CRC 2004-06 applicable au 1^{er} janvier 2005 diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005. Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels informatiques.

5. TITRES

Les "obligations et autres titres à revenus fixes" sont constitués essentiellement de titres obligataires, d' OPCVM et de BMTN. Les primes et décotes sont amorties de façon linéaire suivant la durée de l'engagement. Les "actions et autres titres à revenu variable" sont composés essentiellement de BMTN et de titres cotés estimés à la valeur de marché. La rubrique "Participations et activité de portefeuille" comprend des titres de participation détenus de façon durable et comptabilisés au prix de revient.

6. CREANCES DOUTEUSES

En application des dispositions de l'article 2221 du règlement ANC2014-07, une distinction est pratiquée, au sein de l'ensemble des risques de crédits, entre les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis. Les encours douteux sont déclassés comptablement en encours douteux compromis, lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu' un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert des créances en encours douteux compromis.

Au regard des dispositions de l'article 2221-5 du règlement ANC 2014-07, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Sur ces créances, il est également procédé à l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces créances ou des créances de même nature et de mêmes caractéristiques ayant fait l'objet de transactions récentes. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

7. PROVISIONS

Conformément aux règles en vigueur, chaque créance compromise est estimée à son risque de non recouvrement à la clôture de l'exercice. Les critères d'appréciation des risques que nous avons définis, sont basés sur l'environnement économique et politique d'une part, sur la nature intrinsèque de la créance d'autre part, mais aussi sur la cotation de la créance sur un marché réglementé s'il y a lieu.

Les intérêts impayés, ainsi que les intérêts courus sur les encours douteux non compromis sont intégralement provisionnés.

8. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les dispositions réglementaires relatives aux régimes des retraites complémentaires obligatoires sont appliquées à travers les cotisations, comprises dans les charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite prévus par la Convention Collective.

Les engagements de retraite font l'objet d'un provisionnement, selon l'option prescrite aux dispositions de l'article L 123.13 du code de commerce.

En application de la recommandation CNC n° 03 – R – 01 les engagements relatifs aux médailles du travail sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les cotisations sociales suivant la législation en vigueur relatives aux engagements sociaux font également l'objet d'un provisionnement.

9. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation retenues. Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement ANC 2014-07.

Informations complémentaires aux comptes annuels au 31.12.2016

1. TOTAL DU BILAN

En clôture, le total de bilan reste stable et s'élève à 438 369 KEUR contre 435 869 KEUR à fin 2015.

2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES

La répartition géographique des créances a sensiblement évolué entre 2015 et 2016. Les créances sur l'Union Européenne représentent plus de la moitié du total, alors que les créances sur l'Algérie qui représentaient ces dernières années près d'un quart du total des créances, ne représentent plus que 15% en 2016.

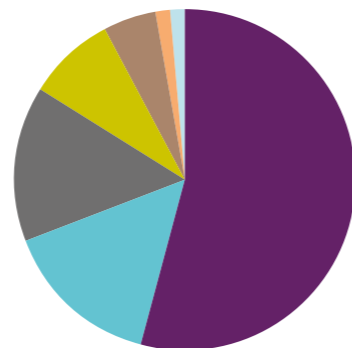
3. OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

Les comptes ordinaires débiteurs incluent essentiellement nos avoirs à vue chez les correspondants.

Les comptes et prêts à terme sont constitués majoritairement d'opérations de trésorerie interbancaires à court terme et de placement auprès de l'institut d'émission.

Les créances bancaires sur pays hors OCDE ressortent à 69 246 KEUR et les provisions venant en diminution des actifs concernés s'établissent à 50 542 KEUR. Au 31 décembre, il n'y a pas de créance sur nos actionnaires recensée à l'actif du bilan.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES au 31.12.2016



■ 54,27 % <i>Union Européenne et assimilés</i>	■ 8,41 % <i>Autres pays du monde</i>
■ 15,14 % <i>Moyen-Orient</i>	■ 4,93 % <i>Autres pays d'Afrique</i>
■ 14,59 % <i>Algérie</i>	■ 1,28 % <i>Autres pays d'Europe</i>
■ 1,38 % <i>Libye</i>	

Les opérations de trésorerie et opérations interbancaires se décomposent ainsi :

ACTIF (en milliers d'euros)	2016	2015
Caisse	309	312
Dépôts à vu auprès des Instituts d'émission	2 351	2 504
Comptes ordinaires	52 735	49 403
Comptes et prêts à terme	88 657	85 336
Créances rattachées Prêts banques	99	98
Valeurs reçues en pensions à terme	0	0
Créances douteuses	499	490
TOTAL	144 650	138 144

Décomposition des opérations interbancaires (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Op. au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires et prêts financiers	18 025	65 412			5 220	88 657

4. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les créances sur la clientèle sont composées des créances commerciales, des crédits et autres concours à la clientèle et des comptes ordinaires débiteurs. Les créances rattachées sont agrégées à chacune des principales rubriques du bilan. Les créances clientèle sur pays hors OCDE ressortent à 45 065 KEUR. Les décotes et provisions afférentes à ces actifs ressortent respectivement à 10 293 KEUR et 7 529 KEUR.

Les comptes débiteurs de la clientèle incluent les créances douteuses nettes et impayés pour 10 321 KEUR, ces créances sont provisionnées à hauteur de 75%.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Crédits à la clientèle	86 575	91 387
Comptes ordinaires	2 178	4 175
Créances douteuses nettes et impayés	10 321	15 036
Créances rattachées	74	68
TOTAL	99 149	110 666

Décomposition des crédits clientèle (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Exigibilités au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Créances clientèle		10 349	1 805	55 359	19 061	86 574

5. TITRES

RECAPITULATIF AU 31.12.2016 (en milliers d'euros)											
Intitulé	Base provisionnable			Provisions			Prime et décote	Risque en K€ (Déc. 2016)	% prov	Valeur au 31.12.16	Plus value latente
	Créances au 31.12.16 en K€	Créances au 31.12.15 en K€	Variation 16/15 en K€	Stock 31.12.16 en K€	Stock 31.12.15 en K€	Variation 16/15 en K€					
Titres de placement	169 562	164 735	4 827	(6 585)	(12 060)	5 475	1 983	164 959	3,88%	164 959	638
Titres de participation	7 858	6 427	1 431	(421)	(586)	165		7 437	5,35%	-	
TOTAL GENERAL	177 420	171 161	6 258	(7 006)	(11 378)	5 640	1 983	172 396	3,95%	164 959	638

Le portefeuille titres est classé en titres de placement et titres de participations, celui ci est composé pour l'essentiel :

- De titres de type obligataires principalement investis sur des états de la zone euro pour 18 millions d'euros et sur des établissements financiers pour 12 millions d'euros. Ces actifs représentent environ 20 % du total des titres de placement.
- De parts d'OPCVM à composante monétaire pour 66 millions d'euros, obligataire pour 45 millions et actions pour 15 millions d'euros.

- De titres de type actions, acquis dans un perspectif long terme avec un objectif de placement, généralement cotés sur les principaux indices internationaux ; la valeur nette comptable de ces titres ressort à la clôture à 9 millions d'euros.
- De titres de participation à l'étranger libellés en USD.

Sont comptabilisés en titres de placement douteux, les titres dont le remboursement apparaît compromis.

RECAPITULATIF AU 31.12.2016 (Hors Créances rattachées et comptes de règlement) (en milliers d'euros)							
Intitulé	Encours brut	Provisions	Prime /décote	Risque net au 31.12.16 en K€	% de couverture	Valeur de marché au 31.12.16	Plus value latente
Titres placement Revenu Fixe	30 427	-1 674	1 983	30 736	1,01%	30 796	60
Titres placement Revenu Variable	138 799	-4 911		133 888	3,54%	134 644	578
Encours douteux	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	169 226	-6 585	1 983	164 624	-2,72%	165 439	638

Titres de participations au 31.12.2016

INVERSIONES HOTELERAS/LOS CABOS
 Cette société au capital social initial de 20 055 789 USD est, par le biais d'une participation, propriétaire de « l'Hôtel Melia Cabo Real » à Los Cabos (Mexique)

dont l'exploitation est gérée par le Grupo Sol. Aucun dividende n'a été comptabilisé au titre de l'exercice. Cette participation a fait l'objet d'une cession totale en 2016 qui sera complètement finalisée courant 2017.

ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME/"AICHT"
 LE CAIRE

Cette société au capital de 150 463 700 USD (notre participation s'élève à 3,94 % pour une valeur d'inscription à l'actif dans nos livres de 4 434 000 USD) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

La BIA n'a perçu aucun dividende en 2016 et a maintenu à titre de précaution, une provision de 10 % constituée sur ce dossier.

ARAB FINANCIAL SERVICES/MANAMA (BAHREÏN)

Cette société au capital social de 30 000 000 USD, bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1.63 % soit 463 700 USD.

En 2016, la banque BIA a perçu un dividende de 29 336 USD, soit un rendement de 6.3 %.

Situation titres participations au 31.12.2016

RECAPITULATIF TITRES DE PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)						
Libellés opérations	Part BIA	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette comptable	Situation nette	Plus ou - values latentes
Produits à recevoir Inversiones Los Cabos*		3 210		3 210		3 210
AICHT	3,94%	4 206	(421)	3 786	3 385	-400
AFS	1,63%	440		440	926	486
TOTAL GENERAL		7 856	(421)	7 435	4 311	3 296

* Cette participation a fait l'objet d'une cession en décembre 2016, le montant repris dans le tableau est relatif aux produits à recevoir (plus values) qui seront régularisés en 2017.

6. TYPOLOGIE DES CREANCES DOUTEUSES

Par classe d'actifs, la répartition des créances douteuses se décompose ainsi :

RECAPITULATIF DES CREANCES DOUTEUSES ET PROVISIONS (y compris titres douteux) au 31.12.2016 (en milliers d'euros)								
Intitulé	Créances			Provisions			Risque net en K€	% couverture
	Créances au 31.12.16 en K€	Créances au 31.12.15 en K€	Variation 15/16 en K€	Stock 31.12.16 en K€	Stock 31.12.15 en K€	Variation 16/15 en K€		
Etablissements de crédits	51 024	55 643	-4 619	-50 542	-55 169	4 627	482	99,1%
Clientèle	41 230	50 407	-9 177	-30 399	-33 802	3 402	10 831	73,7%
Titres de placement								
TOTAL GENERAL	92 254	106 050	-13 796	-80 941	-88 970	8 030	11 313	87,7%

En application des dispositions de l'article 28 du règlement CRC 2002-03, les encours douteux bruts sont présentés selon la répartition suivante :

ZONES GEOGRAPHIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2016	31.12.2016	Encours Nets en milliers d'euros 2015	31.12.2015
Europe	817	37%	1 469	49%
Moyen-Orient	1 247	56%	1 213	41%
Pays Africains	144	7%	313	10%
Algérie				
Lybie				
Reste du monde				
TOTAL	2 207	100 %	2 994	100%

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2016	31.12.2016	Encours Nets en milliers d'euros 2015	31.12.2015
Europe	9 106	100 %	11 489	93,46%
Algérie				
Moyen-Orient			2 594	18%
Pays Africains			1	0%
TOTAL	9 106	100 %	14 084	112%

AGENTS ÉCONOMIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2016	31.12.2016	Encours Nets en milliers d'euros 2015	31.12.2015
Banques	482	22 %	474	16%
Entreprises	1 692	77 %	2 492	83%
Etats				
Particuliers	33	1 %	28	1%
TOTAL	2 207	100 %	2 994	100%

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2016	31.12.2016	Encours Nets en milliers d'euros 2015	31.12.2015
Entreprises	9 106	100 %	14 084	100,00%
Particuliers				
Banques				
TOTAL	9 106	100 %	14 084	100%

7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Au 31 décembre 2016, les autres actifs et comptes de régularisation sont ventilés comme ci après :

Le poste Etat (IS et TVA) est composé presque quasi-exclusivement de règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans le cadre de contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces montants ont été intégralement provisionnés.

ACTIFS (en milliers d'euros)	2016	2015
Autres actifs	19 820	20 192
Débiteurs divers	90	152
Etat (IS et TVA)	19 696	20 014
Dépôts et cautionnements constitués	33	27
Comptes de régularisation	822	1 361
Valeurs à l'encaissement	0	0
Ajustement devises	0	0
Charges payées d'avance	124	128
Produits à recevoir	637	752
Report/déport à recevoir	31	19
Ecritures à régulariser	30	461

8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En valeur brute avant amortissements, le stock des immobilisations incorporelles, constitué essentiellement de logiciels informatiques, atteint 2 302 KEUR et celui des immobilisations corporelles est de 6 312 KEUR et ressortent en hausse d'un exercice sur l'autre. Il convient de noter l'acquisition d'un bien immobilier non destiné à l'exploitation de l'activité acquis par voie d'adjudication en règlement d'un contentieux client .

VALEURS IMMOBILISEES (en milliers d'euros)	Montant à fin 2015	Acquisitions	Cessions Rebuts	Montant à fin 2016
Immobilisations incorporelles	2 175	148	21	2 302
Immobilisations corporelles	6 163	149		6 312
Bien immobilier hors exploitation		350		350
TOTAL	8 338	647	21	8 964

Conformément au règlement CRC 2002-10, les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, uniquement en mode linéaire.

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Montant à fin 2015	Dotations	Reprises sur Cessions	Montant à fin 2016
Amortissements immobilisations incorporelles	2 022	95	21	2 096
Amortissements immobilisations corporelles	5 008	249		5 257
Provision/bien immobilier hors exploitation		80		80
TOTAL	7 030	424	21	7 433

9. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

A fin 2016, le niveau des ressources interbancaires reste stable à 93 millions d'euros d'un exercice sur l'autre sur des niveaux très bas et ce au regard du très faible niveau persistants des dépôts de nos banques actionnaires et affiliés.

Les dépôts à vue des banques sont essentiellement composés de comptes ordinaires de banques étrangères, principalement issus des pays de nos banques actionnaires.

Les dettes bancaires sur pays hors OCDE restent stables et ressortent à 87 152 KEUR, ce qui représente près de 95% du total.

Les dettes sur les établissements de crédit se décomposent ainsi:

ACTIFS (en milliers d'euros)	2016	2015
Comptes ordinaires	25 992	37 187
Comptes et emprunts à terme	67 507	56 004
Dettes rattachées	19	6
TOTAL	93 519	93 198

DECOMPOSITION DES OPERATIONS INTERBANCAIRES (durée restant à courir) (en milliers d'euros)						
	Exigibilités au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires		61 361	6 147			67 507

10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

En clôture, le niveau des ressources clientèle restent stables d'un exercice sur l'autre et ressort à 174 923K.

Le niveau des dépôts à vue et à terme de la clientèle des pays hors OCDE ressort en repli à 131 755 KEUR. Contre 137 984 KEUR au 31 décembre 2015 et représentent 75 % de l'encours total des comptes créditeurs de la clientèle.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Comptes ordinaires clientèle	71 035	73 120
Dépôts de garantie	1 509	2 590
Comptes créditeurs a terme	102 351	99 608
Dettes rattachées	20	7
Autres sommes dues	9	1
TOTAL	174 923	175 326

COMPTES CRÉDITEURS À TERME (durée restant à courir) (en milliers d'euros)						
	Opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes créditeurs à terme		100 927	1 424			102 351

11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

A La clôture, le détail des soldes des rubriques autres passifs et comptes de régularisation est le suivant:

PASSIF (en milliers d'euros)	2016	2015
Autres actifs	1 058	1 243
Créditeurs divers	25	157
Etat (TVA-PL)	67	102
Charges sociales à payer	966	984
Comptes de régularisation	2 913	3 448
Comptes exigibles après encaissement	232	65
Ajustement devises	0	0
Produits constatés d'avance	49	163
Charges à régler	2 202	1 739
Report/déport à payer	0	0
Ecritures à régulariser	430	1 481

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions risques pays, de provisions à caractère fiscales et sociales et de provisions diverses notamment à caractère juridique.

RECAPITULATIF AU 31.12.2016 DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)			
Intitulé	Provisions		
	Stock 31.12.2016 en K€	Stock 31.12.2015 en K€	Variation de stock 2016/2015 en K€
Risques pays	3 761	3 076	685
Provision à caractère Fiscal *	19 489	19 489	0
Provision à caractère Social **	2 903	2 621	282
Autres provisions pour risques et charges ***	622	828	-206
TOTAL GENERAL	26 775	26 014	761

* La société a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives, contentieuses et diplomatiques qui se poursuivront encore sur plusieurs années.

Tous les contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.

** En application du règlement CNC n° 03 - R - 01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, il a été constitué une dotation aux provisions de 73 KEUR au titre des engagements de retraite. Cette provision a été calculée selon les méthodes usuellement retenues en pareille matière basées sur la probabilité de départ en retraite du personnel, à l'âge de 67 ans, actualisée au taux de 1,31 %

*** Une issue favorable dans le jugement d'un contentieux a autorisé une reprise de provision de 274 KEUR sur l'exercice 2016.

13. DETTES SUBORDONNEES

Néant.

14. FONDS PROPRES ET RESULTAT DE L'EXERCICE

Le capital social, entièrement libéré, est de 158 100 KEUR, soit 10 540 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

Les autres fonds propres sont négatifs et ressortent à -21 459 KEUR, décomposés comme suit :

- Report à nouveau : -23 275 KEUR
- Réserve légale : 1 816 KEUR

A l'arrêté des comptes, le bénéfice net de l'exercice, après calcul de l'IS, ressort à 2 446 KEUR.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante : 2 446 KEUR sera porté en report à nouveau. Le solde débiteur du report à nouveau sera donc ramené à 20 829 KEUR.

15. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements de financement se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)	2016	2015
Engagement de financement en faveur des établissements de crédit		
Ouvertures de crédits documentaires	1 780	3 168
Autres ouvertures de crédits confirmés	4 961	5 047
Acceptations à payer ou engagements de payer	0	0
TOTAL	6 741	8 214

Au 31 décembre 2016, le niveau des encours relatifs aux engagements de financement est très faible et ressort en baisse de 17 % sur celui constaté à fin 2015. Il n'y a aucun engagement de financement en faveur de nos actionnaires.

Les engagements de garantie se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (en milliers d'euros)	2016	2015
Confirmations ouvertures de crédocs	86 417	164 950
Autres garanties ordre établissements de crédit	7 245	5 730
Autres engagements irrévocables établissements de crédit	11 654	23 899
Autres garanties ordre de la clientèle	1 260	903
Engagements douteux	0	0
TOTAL	106 575	195 482

En clôture au 31 décembre 2016, le niveau des engagements de garantie accuse une baisse très significative d'un exercice sur l'autre (-45%). Le niveau des engagements avec les banques actionnaires est sur la même tendance et ressort à 36 022 KEUR à fin 2016 contre 62 588 KEUR à fin 2015; les engagements avec les actionnaires représentent 33,8 % du total.

Les engagements reçus en garantie se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS REÇUS EN GARANTIE (en milliers d'euros)	2016	2015
Garanties reçues des établissements de crédit	72 151	61 334
Garanties reçues des sociétés d'assurances et administrations	6 546	6 338
TOTAL	78 697	67 672

A la clôture, les engagements de garantie reçus des actionnaires s'élèvent à 4 593 KEUR Soit 6,8 % du total.

16. AUTRES ENGAGEMENTS

Le montant total des autres opérations de nantissements s'élève à 12 000 KEUR.

17. PRODUIT NET BANCAIRE

VENTILATION DU PNB (en milliers d'euros)	Charges (-)	Produits (+)	Total (+ ou -)
+/- intérêts et produits assimilés	-2 677	8 313	5 637
<i>dont Banque</i>	-268	611	343
<i>Clientèle</i>	-143	2 008	1 865
<i>Titres</i>	-2 266	1 577	-689
<i>Assimilés à commissions</i>		4 117	4 117
+ Revenus des titres à revenu variable	0	1 002	1 002
<i>dont Titres</i>			
+/- Commissions	-298	1 473	1 175
<i>dont Banque</i>	-276	0	-276
<i>Clientèle</i>		356	356
<i>Titres</i>			0
<i>Engagements par signature</i>			
<i>Divers</i>	-22	1 117	1 095
+/- Gains ou pertes opération des portefeuilles de négociation	-5	421	417
+/- Gains ou pertes op. des portef. de placement et assimilés	-13 563	18 215	4 652
+ Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-4	27	23
TOTAL	-16 546	29 451	12 905

A fin 2016, le PNB ressort en hausse significative de 49 % à 12,9 millions d'euros contre 8,6 millions d'euros à fin 2015. Les principaux facteurs de cette variation sont principalement :

- Des produits nets enregistrés sur le portefeuille de placement de 4,5 millions d'euros contre un résultat proche de 0 à fin 2015. La variation enregistrée sur le portefeuille de placement justifie l'intégralité de l'accroissement du PNB enregistré d'un exercice sur l'autre.

Il convient également de noter :

- Une nouvelle contraction des produits nets d'intérêts (-1,1%) et des commissions nettes (-19%) liée à la faiblesse de l'activité et des taux d'intérêts.
- Une amélioration sensible de 16,7 % des revenus des titres à revenu variable, qui ressortent à 1 003 KEUR contre 860 KEUR en 2015.

RECAPITULATIF DU POSTE GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES au 31.12.2016 (en milliers d'euros)

Intitulé	Charges	Produits	Montants nets
Plus ou moins value de cession sur titres de placement	-4 238	3 082	-1 156
Dotations et reprise de provisions sur titres de placement	-9 326	14 948	5 623
Dotations et reprise de provisions sur titres de participations	0	0	0
TOTAL	-13 563	18 030	4 467

18. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	2016	2015
Salaires et traitements	4 875	4 770
Charges sociales	2 495	2 358
Intéressement et participation des salariés	53	38
Provisions nettes à caractères sociales	269	245
Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	657	687
Sous total charges de personnel	8 349	8 098
Autres impôts et taxes	195	235
Locations	29	31
Transports et déplacements	684	752
Autres services extérieurs	3 534	3 545
Charges refacturées	-2	-37
Sous total charges de personnel	4 439	4 527
TOTAL	12 788	12 625

- Les charges globales d'exploitation restent contenues et stables d'un exercice sur l'autre. Elles s'affichent en très légère hausse de 1 % à 12,75 millions d'euros contre 12,63 millions à fin 2015.
- Les charges de personnel ressortent en hausse modérée de 3 % à 8,3 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros en 2015.
- Les autres charges d'exploitation sont maîtrisées et ressortent en baisse de 2,7 % à 4,4 millions d'euros contre 4,5 millions d'euros en 2015. Les honoraires d'audit sont en baisse sensible (-31,6 %) ainsi que la plupart des dépenses courantes qui ont fait l'objet de renégociation ou de benchmark

et ont permis la réalisation d'économies substantielles, notamment sur les fournitures de bureau (-32 %), les abonnements et la documentation (-35 %) et sur la téléphonie et le swift (-30,6 %). Seuls les honoraires d'avocat sont en hausse sensible (+45 %).

- Les charges refacturées aux actionnaires en attente de règlement ressortent à 2 KEUR en 2016.
- Pour 2016, les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes se sont élevés à deux cent quarante et un mille quatre cent quarante euros TTC, en baisse de 20 % sur 2015.

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

La charge annuelle relative à l'amortissement et à la provision des immobilisations s'élève à 425 KEUR en hausse de 19 % sur 2015. Cette forte variation a été occasionnée par l'enregistrement d'une provision pour dépréciation de 80 KEUR sur un bien immobilier situé dans le Loiret acquis dans le cadre d'une procédure d'adjudication.

20. COÛT DU RISQUE

Les mouvements relatifs à la variation du coût du risque sont repris ci-après :

COÛT DU RISQUE (en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	(0)	5 266	5 265
Créances Douteuses Clientèle	(2 912)	5 283	2 371
Titres Douteux	0	0	0
Engagements par signature	(884)	-	(884)
Risques Pays	(472)	623	150
Autres risques et charges	(25)	274	249
Décote enregistrée sur créances restructurées		2 662	2 662
Pertes sur créances irrécupérables	(11 431)		(11 431)
TOTAL COÛT DU RISQUE	(15 725)	14 108	(1 617)

Au regard des dispositions de l'article 6 du règlement CRC 2002-03, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Toutes ces créances ont fait l'objet de l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces mêmes créances. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

Les pertes sur créances irrécupérables enregistrées en coût du risque se rapportent à l'apurement d'anciens dossiers, tous presque intégralement couverts par des provisions.

21. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉES

La cession de la participation détenue par la Banque BIA dans Inversiones Hoteleras Los Cabos a permis de dégager un profit de 4 430 KEUR. Le règlement de la vente, incluant une partie de ces produits, sera finalisé courant 2017.

22. ELEMENTS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est insignifiant et ressort positif de 4 KEUR.

23. OPERATIONS DE CHANGE A TERME

A la clôture de l'exercice, Il n'y avait pas d'opération à terme non dénouées.

24. RATIOS DE LIQUIDITÉ

A fin décembre 2016, le nouveau ratio «LCR, Liquidity Coverage Ratio» ressort à 182% pour un minimum autorisé de 70%. Le NFSR «Net Stable Funding Ratio» ressort à 121%.

25. RELEVÉ DES GRANDS RISQUES

Au 31 décembre 2016, les fonds propres réglementaires ressortent à 111 millions d'euros, les engagements nets pondérés relatifs aux actionnaires et dirigeants ont été déduits des fonds propres à hauteur de 40% en application des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur et des transpositions nationales relatives à l'application du «CRD IV». La banque respecte les dispositions applicables au grand risque.

Au 31 décembre 2016, 23 contreparties ont été recensées dans le nouveau ratio «GR1» pour lesquelles, les encours bruts représentent plus de 10% des fonds propres, dont 13 contreparties pour lesquelles les encours nets représentent plus de 10% des fonds propres.

26. EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DE LA SOLVABILITÉ

En application des nouvelles dispositions transposant la directive européenne dite «CRD4», les fonds propres nets de la banque diminués des engagements avec les actionnaires ressortent à 111 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le montant total des expositions au titre des risques de crédits, de marché et du risque opérationnel ressort à 291 millions d'euros.

Le ratio de couverture ressort donc à 38%.

27. EFFECTIF DE LA BANQUE BIA

En moyenne sur 2016, les effectifs de la Banque sont répartis de la façon suivante :

MOYENNE 2015	Nombre	Pourcentage
Cadre	38	69%
Non Cadre	17	31%
TOTAL	55	100%
Homme	20	36%
Femme	35	64%
TOTAL	55	100%

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 mai 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire s'est réunie, au siège social, sur la convocation du conseil d'administration faite par lettre recommandée adressée aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Saïd KESSASRA, président du conseil d'administration.

Messieurs Hocine TAHRAOUI et Mustafa BEN KHALIFA sont appelés comme scrutateurs.

Maître Philippe DELECLUSE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les six (6) actionnaires, possédant 10 540 000 actions sur les 10 540 000 actions composant le capital social, sont présents ou représentés.

Assistaient en outre à la séance :

- Monsieur Amer Mohamed AMISH, directeur général délégué adjoint,
- Monsieur Mohamed YOUNSI, directeur général délégué adjoint,
- Monsieur Franck MEDIONI représentant la société ARTEX AUDIT ASSOCIES, commissaires aux comptes de la société,
- Monsieur Pierre FAUCON, représentant la société BAKER TILLY SOFIDEEC, commissaire aux comptes de la société,
- Maîtres Alain HOLLANDE et Philippe DELECLUSE, Cabinet VOVAN & ASSOCIES, Conseils de la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée

- les statuts de la société,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire des valeurs actives et passives de la société arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion du conseil d'administration auquel est annexé le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,
- la liste des actionnaires.

Monsieur le président rappelle que les renseignements et documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance ou en recevoir copie dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

L'assemblée donne acte de ces déclarations à son président.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
 2. Rapport des Commissaires aux comptes
 3. Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2016
 4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce
 5. Affectation et répartition des résultats
 6. Fixation des jetons de présence
 7. Quitus aux administrateurs
 8. Nomination des administrateurs
- | | |
|---------------------------|-----------|
| Désignation de la Société | Société |
| Monsieur | Monsieur |
| Monsieur | Monsieur, |

en qualité d'Administrateur de la Banque BIA pour une période de 3 ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

9. Désignation des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants pour une période de 6 exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

10. Vote sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires.

11. Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel – article L. 511-73 du Code monétaire et financier.

12. Ratification de la nomination par voie de cooptation de Monsieur Hocine TAHRAOUI en qualité d'administrateur.

13. Vote sur la résolution soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires relative à l'augmentation du capital social au profit des salariés (article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce).

Le Président donne des précisions sur le rapport de gestion du conseil d'administration qui a été adressé à tous les actionnaires préalablement à l'Assemblée Générale annuelle.

Monsieur FAUCON donne ensuite lecture du rapport des Commissaires aux comptes, confirme la certification des comptes 2016 de la Banque BIA sans observation et précise que le rapport de gestion est conforme aux comptes.

Puis Monsieur FAUCON précise que la Banque n'a conclu aucune convention

particulière dite réglementée au cours de l'année 2016 et que seule la convention de 2012 a trouvé à s'appliquer en 2016 comme cela est indiqué dans le rapport des commissaires destiné aux actionnaires.

Monsieur Saïd KESSASRA prend ensuite la parole et informe les actionnaires que son mandant d'administrateur de la banque BIA prend fin ce jour et qu'il n'entend pas se représenter en qualité d'administrateur. Il précise ensuite que son mandat de Président du conseil d'administration et de directeur général prennent également fin ce jour et qu'il restitue à la Banque Extérieure d'Algérie l'action de la Banque BIA qu'elle lui avait prêtée.

Puis, plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires approuve la convention visée dans le rapport des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations de l'entreprise telles qu'elles résultent desdits comptes et rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires ratifie en tant que de besoin le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice 2016, soit 318 000 € (318 000 € en 2013 - 2014 et 2015).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires constate que les résultats de l'exercice 2016 se traduisent par un bénéfice de 2 445 546 €.

Elle décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ce résultat en totalité au compte report à nouveau.

En conséquence, le solde débiteur du compte report à nouveau sera porté à (20 829 304 €).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires ratifie la nomination, prononcée par voie de cooptation par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 septembre 2016, aux fonctions d'administrateur de : Monsieur Hocine TAHRAOUI, Né le 14 mars 1958 à El Affroun Wilaya de Blida (Algérie) De nationalité algérienne, Demeurant rue des Frères Djennadi – bâtiment A2 n° 25 - Blida - Algérie, en remplacement de Monsieur Mohamed LOUKAL, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Hocine TAHRAOUI exerce son mandat d'administrateur pour la durée restant à courir de celui de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires donne quitus plein et entier aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires prend acte que le mandat des administrateurs vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de renouveler en qualité d'administrateur :

- la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE,
- La LIBYAN FOREIGN BANK,
- Monsieur Mustafa BEN KHALIFA,
- Monsieur Bashir SAMALOUS,
- Monsieur Hocine TAHRAOUI,

et de nommer en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Saïd KESSASRA :

Monsieur Brahim SEMID

De nationalité algérienne

Né le 05 juillet 1962 à Alger (ALGERIE)

Demeurant lot AADL, n°119 Saïd Hamdine Bir-Mourad-Rais (ALGERIE)

pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée

Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et au plus tard le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires prend acte que le mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide :

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de :

- la société BAKER TILLY SOFIDEEC Société anonyme au capital de 4 937 814 euros Dont le siège social est 138 boulevard Haussmann - 75008 PARIS Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 487 734 113, Représentée par Monsieur Mocz CHARFI

et de :

- la société ARTEX AUDIT ASSOCIES Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Dont le siège social est 155 boulevard Haussmann - 75008 PARIS Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 523 161 446, Représentée par Monsieur Franck MEDIONI

pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 2 437 315 € versées durant l'exercice 2016, aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Banque BIA, lesquels représentent 18 personnes au sein de la banque.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 alinéa 2 et L.225-138

du Code de commerce et de l'article L.3332-18 du Code du travail, - autorise le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal ne pouvant excéder 10 000 euros par l'émission d'actions à libérer en numéraire, - réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de la Société, - décide que le prix de souscription des actions sera, lors de chaque émission, fixé conformément à l'article L. 3332-20 du Code du travail, - constate que la présente autorisation comporte, au profit des salariés, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises,

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour pouvoir mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, - décider si les actions doivent être inscrites directement par les salariés ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, - fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance des actions et le délai de libération dans la limite de trois ans, - déterminer le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par chaque salarié, - constater la réalisation des augmentations de capital, - décider l'imputation des frais et charges de l'opération sur la prime d'émission, - apporter aux statuts les modifications résultant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée d'un an à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Puis, Monsieur Mohamed BEN KHALIFA et Monsieur Brahim SEMID remercient Monsieur Saïd KESSASRA pour son travail et implication en qualité de Président Directeur Général de la Banque BIA.

Plus personne ne demandant la parole, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT

Saïd KESSASRA

LES SCRUTATEURS

Hocine TAHRAOUI

Mustafa BEN KHALIFA

LE SECRETAIRE

Philippe Delecluse

RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

(Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

En raison du contexte qui prévaut en Libye, le projet de recapitalisation, associé à un changement de gouvernance, a été de nouveau différé.

De fait, le modèle d'activités a été reconduit ainsi que la politique prudente des risques :

- encadrement dans des limites soutenables du volume d'opérations sur le cœur de métier, le crédit documentaire ;
- développement de l'activité de placement sur titres pour compte propre dans l'objectif d'une diversification des revenus.

I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

En clôture, le total de bilan reste quasiment inchangé d'un exercice sur l'autre à 438 369 KEUR contre 435 869 KEUR à fin 2015, soit une faible progression de 0,6% d'un exercice sur l'autre.

Les opérations interbancaires représentent 1/3 du total de bilan à l'actif et 21% au passif. Au passif celles-ci sont toujours alimentées par les dépôts des actionnaires et autres correspondants Libyens et Algériens. Ces fonds sont pour l'essentiel replacés sur le marché interbancaire ou investis sur des OPCVM court terme ou des obligations d'état de la zone euro.

A L'ACTIF

A la clôture de l'exercice, et dans un contexte de taux courts négatifs, on constate les éléments suivants :

- Des placements auprès de l'institut d'émission français stables qui ressortent à 2,4 millions d'euros contre 2,5 millions d'euros à fin 2015.
- Un léger accroissement du niveau des opérations interbancaires, dont les encours ressortent à 142 millions en progression de 5% sur 2015.
- Un nouveau fléchissement des encours avec la clientèle qui ressortent à 99 millions à fin d'exercice, soit une baisse de 10% d'une année sur l'autre.
- Une progression significative des opérations sur titres, notamment sur la partie variable. Le niveau total des encours investis sur les titres de

placement ressort à 165 millions d'euros contre 158 millions d'euros en 2015 et représente désormais 38% du total de bilan.

- Le poste « autres actifs » enregistre des règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans des contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces dossiers sont intégralement provisionnés.
- Le poste « Participations et autres titres détenus à long terme » intègre des créances relatives à la cession de la participation Inversiones Hoteleras Los Cabos pour 3,2 millions d'euros qui seront réglés courant 2017.

AU PASSIF

A la clôture de l'exercice, on note les éléments suivants :

- Une stabilité du niveau des dépôts interbancaires, constitués principalement de ressources en provenance des banques algériennes et libyennes.
- Un niveau des ressources clientèle identique à celui constaté fin 2015 (-0,23%)
- Une légère progression du niveau des provisions pour risque et charge d'un exercice sur l'autre (+2,9%).

AU HORS-BILAN

A la clôture de l'exercice :

- Dans des volumes particulièrement faibles, les engagements par signature donnés ressortent en forte baisse d'un exercice sur l'autre :
- Les engagements de financement accusent un repli de 18% sur ceux constatés à fin 2015, le niveau des encours ressort à 6,7 millions d'euros contre 8,2 millions d'euros à fin 2015 .
- Le niveau des engagements de garantie ressort à 107 millions d'euros en baisse de 45% sur celui constaté fin 2015.
- Les engagements par signature reçus s'inscrivent également en hausse sur l'exercice, à 79 Millions d'euros contre 68 millions l'an dernier.

II. COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2016

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS (en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015	Evolution 2016/15
Intérêt, revenus et produits assimilés	6 639	6 716	-1,1 %
Commissions	1 174	1 450	-19,1 %
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles	5 069	366	1286,1 %
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	23	117	-80,8 %
Produit net bancaire	12 904	8 649	49,2 %
Charges de personnel	(8 349)	(8 098)	-3,1 %
Autres charges générales d'exploitation	(4 439)	(4 527)	-1,9 %
Dotations aux amortissements	(424)	(357)	18,9 %
Total charges générales d'exploitation	(13 212)	(12 982)	1,8 %
Résultat brut d'exploitation	(308)	(4 332)	-92,9 %
Coût du risque	(1 617)	1 657	-197,6 %
Résultat d'exploitation	(1 925)	(2 675)	-28,0 %
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4 365	0	
Résultat courant avant impôt	2 441	(2 675)	191,2 %
Résultat exceptionnel	5	105	95,5 %
Impôts sur les bénéfices	0		
RÉSULTAT NET	2 446	(2 570)	195,2 %

Globalement le PNB progresse significativement d'un exercice sur l'autre mais dans sa composante, l'évolution des différents postes est très hétérogène, les principaux facteurs de variation sont les suivants :

- Une légère contraction des produits nets d'intérêts et une baisse plus sensibles des commissions nettes liée à la forte contraction de l'activité et à la faiblesse des taux d'intérêts.
- Une amélioration significative de 16,7 % des revenus des titres à revenu variable, qui ressortent à 1 003 KEUR contre 860 KEUR en 2015.
- Des revenus nets sur le portefeuille de placement de 5,1 millions d'euros contre un résultat proche de l'équilibre à fin 2015. Cette variation explique l'intégralité de l'accroissement du PNB enregistré d'un exercice sur l'autre.

FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION :

- Pour faire face à l'évolution du PNB et au niveau d'activité, les charges globales d'exploitation incluant les dotations aux amortissements ont été dans l'ensemble ajustées, maîtrisées et contenues, elles ressortent en très légère hausse (+1,8%) d'un exercice sur l'autre à 13 millions d'euros.
- Les charges de personnel ressortent en légère augmentation à 8,3 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros en 2015.
- Les autres charges d'exploitation sont globalement bien contenues et ressortent à 4,4 millions d'euros contre 4,5 millions d'euros en 2015, soit une baisse de 1,9%. Les honoraires d'audit sont en baisse significative de 31,6% ainsi que la plupart des autres dépenses courantes qui font l'objet de renégociations périodiques, ce qui contribue à favoriser la réalisation d'économies substantielles, notamment sur les fournitures de bureau (-32%),

les abonnements et la documentation (-35 %) ainsi que sur la téléphonie et le SWIFT (-30,6%). A noter toutefois que les honoraires d'avocat sont en hausse sensible (+45 %).

- Les charges refacturées aux actionnaires qui restent en attente d'un règlement ressortent à 2 KEUR en 2016. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis 2012 ressort à 218 KEUR
- La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations ressort à 425 KEUR en hausse de 19% sur 2015. Cette variation est générée par l'enregistrement d'une provision pour dépréciation de 80 KEUR sur un

bien immobilier situé dans le Loiret acquis dans le cadre d'une procédure d'adjudication sur un dossier contentieux.

- A fin 2016, le résultat brut d'exploitation ressort presque à l'équilibre, en perte de -0,3 millions d'euros contre une perte de -4,3 millions d'euros l'an dernier.

Le coût du risque enregistre cette année une dotation nette de provision de 1,6 millions d'euros contre une reprise nette l'an dernier de 1,7 millions d'euros. Le montant de la perte sur créances irrécupérables de 11,4 millions d'euros figurant dans le coût du risque concerne l'apurement d'anciens dossiers, tous presque intégralement couverts par des provisions.

COÛT DU RISQUE (en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	(0,0)	5,3	5,3
Créances Douteuses Clientèle	(2,9)	5,3	2,4
Titres Douteux	(0,0)	0,0	0,0
Engagements par signature	(0,9)	-	(0,9)
Risques Pays	(0,5)	0,6	0,2
Autres risques et charges	0,0	0,3	0,2
Décote enregistrée sur créances restructurées		2,7	2,7
Pertes sur créances irrécupérables	(11,4)		(11,4)
TOTAL COÛT DU RISQUE	(15,7)	14,1	(1,6)

La vente de la participation détenue par la Banque BIA dans Inversiones Hoteleras Los Cabos a permis de dégager un profit de 4,4 millions d'euros. Ce profit figure dans la rubrique « Gains ou pertes sur Actifs Immobilisés » Le règlement de la vente, incluant une partie de ces produits, sera finalisé courant 2017.

De tous ces éléments, il ressort que le résultat courant avant impôt ressort bénéficiaire de 2,4 millions d'euros contre une perte nette l'an dernier de 2,7 millions d'euros.

L'application du règlement CNC n° 03 - R - 01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires a conduit la banque à procéder à une dotation aux provisions de 73 KEUR au titre des engagements de retraites.

La société a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices

2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives et contentieuses qui se poursuivront encore sur plusieurs années. Ces contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.

La société affiche à la clôture un bénéfice comptable avant IS de 2,4 millions d'euros.

Au regard de ce résultat et des déductions et réintégrations fiscales effectuées, notamment relatives à la vente des titres de participation Inversiones Hoteleras Los Cabos, la Banque BIA n'est pas soumise ni à l'enregistrement ni au paiement de l'impôt sur les sociétés.

De ces éléments, il ressort que le bénéfice net après impôts est identique au bénéfice comptable et s'établit à 2,4 millions d'euros.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget 2017 s'inscrit dans le cadre d'une optimisation des capacités opérationnelles de la banque dans l'attente d'une augmentation de capital qui devrait aboutir à une augmentation sensible de l'activité commerciale, plus particulièrement sur le cœur historique de la banque, le crédit documentaire. Ce projet a été examiné et approuvé par le Conseil d'Administration du 23 décembre 2016.

Nous projetons une amélioration de la conjoncture économique mondiale qui devrait s'accompagner d'une amélioration des conditions de marché, notamment sur le niveau des taux d'intérêts en dollar. Cela devrait se traduire par :

- Un niveau d'activité crédits documentaires en hausse par rapport à 2016.
- Une gestion des excédents de trésorerie sur des supports liquides, mobilisables à tout moment.
- La poursuite du désengagement de la banque des activités de crédits à long terme en attendant une décision sur l'évolution du capital.

Un PNB attendu à 8 millions d'euros.

IV. ACTIVITE COMMERCIALE EN 2015

Crédits documentaires

La rentabilité issue de l'activité des crédits documentaires est légère baisse en 2016, en ligne avec la baisse de volumétrie observée sur les contreparties algériennes et libyennes.

La BIA est contrainte par la réglementation à une limitation de ses d'engagements avec ses actionnaires. L'augmentation de capital a pour objectif d'accroître le flux d'affaires crédits documentaires avec les actionnaires.

Autres opérations internationales

Dans le prolongement de l'activité de crédit documentaire, la banque a maintenu ses activités, notamment sur les axes suivants :

- Refinancement d'opérations documentaires.
- Emissions de garanties de marché.
- Avances sur cessions de produits documentaires.
- Activité de correspondant banking.
- Opérations de syndication dans le cadre d'opérations documentaires.

Activité crédits financiers

Dans l'attente d'une augmentation de capital, la banque limite ses prises d'engagements sur des crédits à court terme. La restructuration des crédits financiers intervenues en 2013 ont permis de générer un PNB de 2 millions USD en 2016, sous forme d'amortissement de décote.

Activité Titres pour comptes propres

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des excédents de trésorerie, la banque a décidé de placer une partie de ces fonds sur des obligations souveraines et des actions européennes. Le revenu de cette activité s'élève à 4,7 millions d'euros en 2016.

Activité de la trésorerie-change

L'année 2016 a été marquée par :

- Une diminution des excédents de trésorerie replacés sur le marché interbancaire, en raison de la survenance de taux négatifs. Ils sont désormais replacés sur des OPCVM monétaires.
- Une baisse des taux interbancaires sur des niveaux négatifs sur l'euro.
- Une forte volatilité sur le marché des changes.

V. MAITRISE DES RISQUES

Risque de crédit

La sélection du risque de crédit repose sur une expertise systématique des dossiers appuyée par un outil d'évaluation interne et les décisions d'octroi ou de renouvellement de prêt font l'objet d'une analyse indépendante par rapport aux entités opérationnelles.

Le dispositif de surveillance des risques qui accompagne le processus de décision de crédit s'organise autour des actions suivantes :

- contrôle permanent des limites et examen des dépassements ;
- analyse et stratification périodique des encours ;
- revue trimestrielle des garanties et des provisions ;
- examen régulier des créances sous alerte ;
- suivi de la rentabilité des opérations de crédit.

Autres risques financiers

En raison du périmètre restreint de l'activité de trésorerie-change (opérations pour compte propre), la banque se donne pour objectif principal de neutraliser systématiquement les risques de taux et de change.

S'agissant de la maîtrise des risques sur les titres, la Banque BIA possède un portefeuille qui se décompose en deux familles distinctes.

D'une part, des titres émis par des États souverains à la suite de restructurations de dettes de banques résidant dans les pays correspondants. Ces titres relèvent d'une gestion de type portefeuille de placement.

D'autre part, la Banque possède des actifs de taux à moyen et long terme dont l'objectif est d'optimiser ses importantes liquidités, induites par ses fonds propres, à des conditions supérieures à celles proposées par l'activité interbancaire courante. Suivant les normes prudentielles en vigueur, ce portefeuille fait l'objet d'une évaluation régulière.

L'exposition au risque global de taux de la Banque reste faible ainsi que le confirment les outils de gestion ALM.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1-ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME / "AICHT" LE CAIRE

Cette société au capital de 150 463 700 USD (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription comptable à l'actif dans nos livres de 4 434 000 USD) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

En 2016, la BIA n'a comptabilisé aucun dividende et au regard de la baisse de l'activité et de la rentabilité constatées depuis 2011, la banque a souhaité conserver la provision de 10% constituée sur ce dossier.

2-ARAB FINANCIAL SERVICES/Manama (BAHRAIN)

Cette société au capital de 30 000 000 USD bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,63% soit 463 700 USD.

En 2016, il a été procédé à l'enregistrement d'un dividende de 29 KUSD.

3-INVERSIONES HOTELERAS/LOS CABOS

Cette société au capital social initial de 20 055 789 USD est, par le biais d'une participation, propriétaire de «l'Hôtel Melia Cabo Real» à Los Cabos (Mexique) dont l'exploitation est gérée par le Grupo Sol. Aucun dividende n'a été comptabilisé au titre de l'exercice. Cette participation a fait l'objet d'une cession totale en 2016 qui sera complètement finalisée courant 2017.

VII. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient d'actions dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016.

VIII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT AU SENS DE L'ARTICLE 39.4 DU CODE GENERAL DES IMPÔTS

Néant.

IX. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les factures reçues des fournisseurs et prestataires sont traitées dès réception et payer en règle générale dans un délai de 1 mois.

En raison de l'enregistrement d'une créance de 90 KEUR sur l'Administration fiscale, Le solde des comptes fournisseurs ressort débiteur de 60 KEUR à fin 2016 contre un solde créditeur de 152 KEUR à fin 2015.

X. DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le Conseil d'Administration rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

XI. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

XII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET ANTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Aucun événement particulier non appréhendé dans les comptes n'est à signaler.

XIII. CHANGEMENT DE METHODES

Néant.

XIV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice 2016 sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 avril 2017.

Ils font ressortir un bénéfice net après impôts de 2 445 546 euros.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante :

2 445 546 euros sera porté en report à nouveau. En conséquence, le solde débiteur du report à nouveau sera donc porté à 20 829 304 euros.

XV. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Le tableau prévu à l'article R225-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, est présenté ci-après.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES (en euros)					
Nature des indications	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social appelé	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000
Nombre d'actions émises	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000
Nbre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors-taxes	30 165 334	18 034 178	18 874 352	18 353 204	16 477 478
Résultat avant impôts, participation, amortissement et provisions	-9 910 004	-13 836 243	-7 336 779	-7 780 121	1 123 655
Impôts sur les bénéfices	-10 115	-1 318 041	-36 334	0	0
Participation des salariés due sur l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissement et provisions	-9 559 750	4 000 938	-2 793 474	-2 569 804	2 445 546
Montant des bénéfices distribués					
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	-0,94	-1,19	-0,69	-0,74	0,11
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,91	0,38	-0,27	-0,24	0,23
Dividende versé à chaque action					
PERSONNEL					
Nombre de salariés	69	66	59	59	55
Montant de la masse salariale	4 493 298	4 467 357	4 526 140	4 770 329	4 874 751
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 438 822	2 337 119	2 265 807	2 357 871	2 495 227

XVI. JETONS DE PRESENCE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice 2017.

XVII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des

mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes ont assuré de manière permanente le contrôle des comptes de la société. Ils donneront lecture de leurs rapports et se tiennent à la disposition des actionnaires pour leur fournir tous les renseignements entrant dans le cadre de leur mission.

Le Conseil d'Administration demande aux actionnaires de bien vouloir approuver les résolutions qui leur sont soumises et reste à leur disposition pour tous renseignements complémentaires.

Annexe au rapport de gestion

MANDATS SOCIAUX

Monsieur Said KESSASRA

Président Directeur Général	Banque Extérieure d'Algérie / Alger
Président Directeur Général	Banque BIA / Paris
Président du Conseil d'Administration	UBAF
Membre Membre du Conseil d'Administration	BACB

Monsieur Bashir SAMALOUS

Directeur de l'Unité Dinar Libyen	Libyan Foreign Bank / Tripoli
Vice Président	Banque BIA / Paris

Monsieur Brahim SEMID

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
------------------------------------	--------------------

Monsieur Hocine TAHRAOUI

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	Entreprise Nationale de Transport Maritime de Voyageurs
Membre du Conseil d'Administration	Institut Algérien des Hautes Etudes Financières (IAHEF)

Monsieur Mustafa BEN KHALIFA

Chairman	First Gulf Bank / Tripoli
Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris

Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM

Directeur du Département de la recherche et de la statistique	Banque centrale de Libye / Libye
Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	National Commercial Bank / Libye
Membre de la Commission de la Politique Monétaire	Banque Centrale de Libye / Libye
Membre du Comité d'Investissement	Banque Centrale de Libye / Libye

Monsieur Amer AMISH

Directeur Général Délégué	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	Arab International Company for Hotels and Tourism / Le Caire

Monsieur Mohamed YOUNSI

Directeur Général Délégué Adjoint	Banque BIA / Paris
-----------------------------------	--------------------

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE BIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société détenant un portefeuille de titres de placement (note 5 des informations complémentaires), nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions.
- La note 7 de l'annexe et la note 6 des informations complémentaires font état des dépréciations et des provisions que votre société constitue afin de couvrir les risques inhérents à ses activités, notamment, le risque de crédit, et afin de faire face à des pertes que des événements en cours rendent probables. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi de ces risques, à l'appréciation de ces risques et à la couverture des pertes de valeur.
- Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le conseil d'administration justifiant de l'application du principe comptable de la continuité d'exploitation, et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 27 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés
Eric SADOUN



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

Objet

La Banque BIA peut être amenée à rendre des services ou effectuer des démarches dans l'intérêt de ses actionnaires, moyennant la refacturation du coût de ces prestations aux actionnaires concernés.

Personnes concernées

- La Banque Extérieure d'Algérie, représentée par Monsieur Brahim SEMID
- La Libyan Foreign Bank, représentée par Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM, administrateurs de votre société

Date d'autorisation

Conseil d'administration du 31 octobre 2012

Effet

Le montant des prestations enregistré en produits de l'exercice s'élève à 2069€, facturé à la Banque Extérieure d'Algérie.

Paris, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés
Eric SADOUN



Certification par les commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

RELEVÉ DES DEPENSES DE MECENAT, PARRAINAGE ET DONS AUX PARTIS POLITIQUES (article L. 225-115 5° du code de commerce)

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, nous certifions que le montant global des sommes versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à des œuvres d'intérêt général ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Générale des Impôts et s'élevant à 240 € (deux cent quarante euros), selon la liste des organismes bénéficiaires donnée en annexe., est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

DEPENSES DE MECENAT, PARRAINAGE ET DONS AUX PARTIS POLITIQUES : LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES (article L. 225-115 5° du code de commerce)

- Association Nationale des Amis des Polios et Invalides Civils
- Handicap International
- Don pour les Sapeurs-pompiers de Paris
- Don pour les Egoutiers de Paris
- Don pour les Eboueurs de Paris

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, nous certifions que la liste des actions nominatives des sommes versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à des œuvres d'intérêt général ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Générale des Impôts, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 1 560 946 € (un million cinq cent soixante mille neuf cent quarante six euros) est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Paris, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés
Eric SADOUN



